

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20260909-ARR_2026_010-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026

Publication : 09/09/2026

ARR 2026 010



Etablissement Public Foncier Local
des collectivités de Côte-d'Or

VU :

- 1° le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 213-1 et suivants et L.211-2,
- 2° la délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » du 19 décembre 2019, déposée en Préfecture le 20 décembre 2019, décidant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Déplacements urbains (PLUi-HD) et décidant l'instauration du droit de préemption urbain défini aux articles L.210-1 et suivants du Code de l'Urbanisme sur un périmètre correspondant au secteur sauvegardé de Dijon, ainsi qu'à l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser du PLUi-HD,
- 3° la délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » du 16 avril 2026, déposée en Préfecture le 17 avril 2026, portant délégation de compétences du Conseil au Président, notamment en ce qui concerne le droit de préemption urbain et l'autorisant en particulier à déléguer l'exercice de ce droit,
- 4° l'arrêté préfectoral DACI/2 n°340 en date du 18 juillet 2003 portant création de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, publié au Recueil des actes administratifs n°9 du 31 juillet 2003,
- 5° la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or du 18 juin 2026, déposée en Préfecture le 19 juin 2026, autorisant la Directrice de l'Établissement à exercer le droit de préemption dont l'EPFL est titulaire ou délégataire (**ANNEXE 1**),
- 6° l'arrêté de M. le Président de la Métropole « Dijon métropole » en date du 07 septembre 2026, déposé en Préfecture le 07 septembre 2026, portant délégation du droit de préemption urbain au profit de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or pour le bien situé 3 rue Marcel Sembat à Dijon, cadastré section DH n°78 de 640 m² et section DH n°77 de 40 m², objet du présent arrêté (**ANNEXE 2**),
- 7° la déclaration d'intention d'aliéner déposée de façon dématérialisée le 23 juillet 2026 sur la plateforme de « Dijon métropole » par la SCP Schang-Tardy, notaires associés à Chenôve, portant sur la vente des lots 1 à 6 à usage d'appartements, garages et caves, libres d'occupation, formant la totalité de la copropriété située 3 rue Marcel Sembat à Dijon cadastrée section DH n°78 de 640 m² et section DH n°77 de 40 m², appartenant à M. Guy Bouvier, M. Thierry Bouvier et M. Florent Bouvier, moyennant le prix de deux cent cinquante mille euros (250 000 €), dont 12 000 € de mobilier et incluant une commission d'un montant de quinze mille six cents euros TTC (15 600 € TTC) à la charge du vendeur (**ANNEXE 3**),

CONSIDERANT :

- le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD), approuvé par délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » du 19 décembre 2019, déposée en Préfecture le 20 décembre 2019, modifié par délibérations du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » des 24 mars 2022 et 28 mars 2024, déposées en Préfecture les 28 mars 2022 et 29 mars 2024, notamment son projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- l'axe 2 du PADD dénommé « Transitions urbaines » et en particulier l'orientation 4 relative à l'armature urbaine et aux projets urbains, ayant notamment pour objet la recomposition urbaine et la requalification des tissus autour des axes stratégiques, parmi lesquels figure « l'Entrée Sud » du territoire métropolitain,
- l'OAP métropolitaine 1 « Entrée Sud », déclinant les orientations et les objectifs de renouvellement urbain de ce secteur,
- le classement du bien objet du présent arrêté sur le plan des fonctions urbaines du PLUi-HD en secteur de mutation,
- la délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » du 30 juin 2021, déposée en Préfecture le 05 juillet 2021, décidant de reconnaître l'intérêt métropolitain de l'opération de réaménagement de « l'Entrée Sud » et de l'intégrer dans la liste des opérations d'intérêt métropolitain,
- la délibération du Conseil Métropolitain du 30 septembre 2021, déposée en Préfecture le 8 octobre 2021, approuvant la convention de prestations intégrées confiant à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) la réalisation des études nécessaires à la mise en œuvre du projet de réaménagement de « l'Entrée Sud » de la Métropole,
- que la maîtrise foncière publique a déjà débuté pour des biens compris dans ce secteur de cette « Entrée Sud »,
- les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or.

ATTENDU :

- que le bien objet du présent arrêté est situé dans le périmètre de « l'Entrée Sud », tel que déterminé par le PLUi-HD, ainsi que dans le secteur d'études de la SPLAAD,
- que les caractéristiques de ce bien et la localisation de celui-ci en bordure de la rue Marcel Sembat lui confèrent un intérêt particulier quant à la mise en œuvre, à terme, des objectifs de recomposition urbaine de ce secteur, dans le cadre d'une réserve foncière,
- que le bien objet du présent arrêté est limitrophe d'une propriété ayant déjà fait l'objet d'une maîtrise foncière publique,
- que l'acquisition de ce bien constitue une opportunité permettant de continuer la maîtrise foncière de ce secteur, et de garantir, dans le cadre d'un aménagement d'ensemble, la mise en œuvre d'un aménagement cohérent, qualitatif et paysager en adéquation avec les enjeux de mutation urbaine et de requalification paysagère de ce secteur,
- qu'en conséquence, il est opportun de saisir à présent cette opportunité d'acquisition de ce bien, à l'occasion de sa mutation,
- que l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or peut exercer, par délégation, le droit de préemption urbain.

ARRETONS :

- ARTICLE 1 :** L'EPFL des Collectivités de Côte d'Or décide d'exercer le droit de préemption urbain sur les biens ci-dessus visés, à savoir les lots 1 à 6 à usage d'appartements, garages et caves, libres d'occupation, formant la totalité de la copropriété située 3 rue Marcel Sembat à Dijon cadastrée section DH n°78 de 640 m² et section DH n°77 de 40 m², appartenant à M. Guy Bouvier, M. Thierry Bouvier et M. Florent Bouvier, moyennant le prix de deux cent cinquante mille euros (250 000 €), dont 12 000 € de mobilier et incluant une commission d'un montant de quinze mille six cents euros TTC (15 600 € TTC) à la charge du vendeur, conforme à l'évaluation de France Domaine,
- ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions des articles L.213-14 et R.213-12 du Code de l'Urbanisme, l'acte de vente devra être signé dans les trois mois et le paiement du prix sera effectué dans les quatre mois.
- ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au mandataire, la SCP Schang-Tardy, notaires associés – 3 boulevard des Valendons – 21300 Chenôve, aux vendeurs, M. Guy Bouvier demeurant Ehpap Korian Les Grands Crus – 46 boulevard Henri Bazin – 21000 Dijon, M. Thierry Bouvier demeurant 39 rue du Grand Chêne – 94440 Marolles En Brie et M. Florent Bouvier demeurant 30 rue des Buis – 71150 Rully, ainsi qu'aux acquéreurs indiqués dans la déclaration d'intention d'aliéner à savoir M. Yilmaz Celik demeurant 28 rue du Goupil – 21160 Perrigny-lès-Dijon et Mme Suna Cesur demeurant 28 rue du Goupil – 21160 Perrigny-lès-Dijon.
Etant précisé que l'adresse de M. Guy Bouvier a été rectifiée par le Notaire.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est déposé en Préfecture de la Côte d'Or et est publié sur les sites internet de la Ville de Dijon et de Dijon métropole / EPFL conformément à l'article L2131-1 du code général des collectivités territoriale.

Signature numérique le 09/09/2026
de Caroline BOUDARD-OBADIA
Directrice de l'EPFL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	021-451638902-20260909-ARR_2026_010-AI
021-451638902-20260618-DEL_2026_006-DE	Accusé certifié exécutoire
Accusé certifié exécutoire	Réception par le préfet : 09/09/2026
Réception par le préfet : 19/06/2026	Publication : 09/09/2026
Publication : 19/06/2026	

DEL_2026_006



ANNEXE 1

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 02/06/2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
 Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 14
 Nombre de procuration : 1

SCRUTIN :

POUR : 15 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0** **NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Membres Présents :

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
 M. Benoît BORDAS
 M. Patrice CHATEAU
 M. Hamid EL HASSOUNI
 M. Thierry FALCONNET
 M. Frédéric GOULIER
 M. Alexandre HEDDAR
 M. Antoine HOAREAU
 Mme Catherine MINAUX
 Mme Isabelle PASTEUR
 M. Lionel SANCHEZ
 M. Nicolas SCHOUTITH
 Mme Céline TONOT
 M. Jean-Michel VERPILLOT

Membres Absents :

M. Guillaume RUET pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH

OBJET : **AFFAIRE GENERALE**

Exercice des droits de priorité et de préemption – Délégation à la Directrice

L'article R.324-2 du Code de l'Urbanisme dispose que le Conseil d'Administration peut déléguer au Directeur de l'établissement, dans les conditions qu'il détermine, certains de ses pouvoirs de décision. Le Directeur peut ainsi être chargé d'exercer, au nom de l'établissement, les droits de priorité et de préemption dont l'EPFL est titulaire ou délégataire. Le Directeur doit rendre compte de cet exercice au

Conseil d'Administration, à chacune de ses réunions.

En application des dispositions légales précitées, il est proposé de déléguer à la Directrice l'exercice des droits de priorité et de préemption, que l'établissement en soit titulaire ou délégataire, selon les conditions suivantes : l'arrêté ne pourra intervenir à un prix supérieur à celui autorisé par le Domaine, d'une part et l'arrêté s'exercera conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'établissement, d'autre part.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **de déléguer** à la Directrice de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or l'exercice des droits de priorité et de préemption dont l'EPFL est titulaire ou délégataire, en application des dispositions de l'article R. 324-2 du Code de l'Urbanisme, selon les conditions suivantes : l'arrêté ne pourra intervenir à un prix supérieur à celui autorisé par le Domaine et l'arrêté s'exercera conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'établissement.

Signature numérique le 19/06/2026
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 19/06/2026
de Nicolas SCHOUTITH
Président de l'EPFL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	021-451638902-20260909-ARR_2026_010-AI
021-242100410-20260907-AR_MAR_20260179-AI	Accusé certifié exécutoire
Accusé certifié exécutoire	Réception par le préfet : 09/09/2026
Réception par le préfet : 07/09/2026	Publication : 09/09/2026
Publication : 07/09/2026	

Arrêté MAR_20260179

ANNEXE 2

DIJON MÉTROPOLE

NOUS, Président de Dijon métropole,

VU :

- 1° le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.213-1 et suivants et L.211-2,
- 2° le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,
- 3° la délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » en date du 19 décembre 2019, déposée en Préfecture le 20 décembre 2019, décidant l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD) et décidant l'instauration du droit de préemption urbain défini aux articles L.210-1 et suivants du Code de l'Urbanisme sur un périmètre correspondant au secteur sauvegardé de Dijon, ainsi qu'à l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser du PLUi-HD,
- 4° la délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » du 16 avril 2026, déposée en Préfecture le 17 avril 2026, portant délégation de compétences du Conseil au Président, notamment en ce qui concerne le droit de préemption urbain et l'autorisant en particulier à déléguer l'exercice de ce droit,
- 5° la déclaration d'intention d'aliéner déposée de façon dématérialisée le 23 juillet 2026 sur la plateforme de « Dijon métropole » par la SCP Schang-Tardy, notaires associés à Chenôve, portant sur la vente des lots 1 à 6 à usage d'appartements, garages et caves, libres d'occupation, formant la totalité de la copropriété située 3 rue Marcel Sembat à Dijon cadastrée section DH n°78 de 640 m² et section DH n°77 de 40 m², appartenant à M. Guy Bouvier, M. Thierry Bouvier et M. Florent Bouvier, moyennant le prix de deux cent cinquante mille euros (250 000 €), dont 12 000 € de mobilier et incluant une commission d'un montant de quinze mille six cents euros TTC (15 600 € TTC) à la charge du vendeur, (**ANNEXE 1**).

ATTENDU :

- que l'aliénation ci-dessus visée entre dans le champ d'application du droit de préemption urbain,
- que Dijon métropole peut déléguer son droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, en application des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL.

ARRÊTONS :

- ARTICLE 1** « Dijon métropole » décide de déléguer son droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, pour l'aliénation ci-dessus visée, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner établie par la SCP Schang-Tardy, notaires associés à Chenôve et déposée de façon dématérialisée le 23 juillet 2026 sur la plate-forme de « Dijon métropole », portant sur la vente des lots 1 à 6 à usage d'appartements, garages et caves, libres d'occupation, formant la totalité de la copropriété située 3 rue Marcel Sembat à Dijon cadastrée section DH n°78 de 640 m² et section DH n°77 de 40 m², appartenant à M. Guy Bouvier, M. Thierry Bouvier et M. Florent Bouvier, moyennant le prix de deux cent cinquante mille euros (250 000 €), dont 12 000 € de mobilier et incluant une commission d'un montant de quinze mille six cents euros TTC (15 600 € TTC) à la charge du vendeur.
- ARTICLE 2** Ampliation du présent arrêté sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au mandataire, la SCP Schang-Tardy, notaires associés – 3 boulevard des Valendons – 21300 Chenôve, aux vendeurs, M. Guy Bouvier demeurant Ehpad Korian Les Grands Crus – 46 boulevard Henri Bazin – 21000 Dijon, M. Thierry Bouvier demeurant 39 rue du Grand Chêne – 94440 Marolles En Brie et M. Florent Bouvier demeurant 30 rue des Buis – 71150 Rully, ainsi qu'aux acquéreurs indiqués dans la déclaration d'intention d'aliéner à savoir M. Yilmaz Celik demeurant 28 rue du Goupil – 21160 Perrigny-lès-Dijon et Mme Suna Cesur demeurant 28 rue du Goupil – 21160 Perrigny-lès-Dijon,
Etant précisé que l'adresse de M. Guy Bouvier a été rectifiée par le Notaire.
- Ampliation sera également notifiée par lettre recommandée avec avis de réception à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or - 40 avenue du Drapeau – 21000 Dijon.
- ARTICLE 3** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté est déposé en Préfecture de la Côte d'Or et est publié sur les sites internet de « Dijon métropole » et de la Ville de Dijon conformément aux articles L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Signature numérique le 07/09/2026
de François REBSAMEN
Président de Dijon métropole



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner un bien

Droit de préemption

Immeuble : Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U)

A. Propriétaire(s)

Personne 1

Identité : Monsieur BOUVIER Thierry Marcel Jules

Profession : retraité

Adresse : 39 rue du grand Chêne 94440 MAROLLES EN BRIE

Complément d'adresse : (Code INSEE 94048)

Quote-part en cas d'indivision : _____

Adresse email : _____

Indicatif si pays étranger : _____

Téléphone : _____

Pays : France

Division territoriale : _____

Personne 2

Identité : Monsieur BOUVIER Florent Yves François

Profession : cadre

Adresse : 30 rue des Buis 71150 RULLY

Complément d'adresse : (Code INSEE 71378)

Quote-part en cas d'indivision : _____

Adresse email : _____

Indicatif si pays étranger : _____

Téléphone : _____

Pays : France

Division territoriale : _____

Personne 3

Identité : Monsieur BOUVIER Guy Jules Lucien

Profession : retraité

Adresse : 3 rue Marcel Sembat 21000 DIJON

Complément d'adresse : (Code INSEE 21231)

Quote-part en cas d'indivision : _____

Adresse email : _____

Indicatif si pays étranger : _____

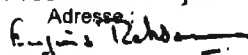
Téléphone : _____

Pays : France

Division territoriale : _____

B. Situation du bien

Adresse précise du bien
Signature numérique le 07/09/2026
de François BESSAMEN
Président de Dijon métropole

Adresse :


3 rue Marcel Sembat 21000 DIJON

Complément d'adresse : (Code INSEE 21231)

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 680

Situation du terrain

☐ Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	DH	77	40		Non
0	DH	78	640		Non

C. Désignation du bien

Immeuble

Immeuble : Bâti sur terrain propre

☐ Bien situé dans un lotissement

Propriétaire en cas d'immeuble bâti sur terrain d'autrui

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Nature des droits cédés

☒ Pleine Propriété ☐ Nue-Propriété ☐ Usufruit

Occupation du sol en superficie (m²)

☐ Nature du sol

Terres : _____

Prés : _____

Vergers : _____

Vignes : _____

Bois : _____

Landes : _____

Carrières : _____

Eaux cadastrées : _____

Jardins : _____

Terrains à bâtir : _____

Terrains d'agrément : _____

Sol : _____

Bâtiment vendu en totalité

☒ Bâtiment vendu en totalité

Surface construite au sol (m²) : 680

Surface utile ou habitable (m²) : 114

Nombre de niveaux : 2

Nombre d'appartements : 2

Nombre d'autres locaux : _____

Observations : _____

Vente de volumes☐ Vente de volumes**Numero****Surface (m²)****Nature**

Observations :

Bâtiment en copropriété☒ Locaux dans un bâtiment en copropriété

N° d'inscription au registre des copropriétés :

Le bâtiment est achevé depuis :

+ 4 ans

Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis :

+ 10 ans

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Numéro du lot	Bâtiment	Étage	Surface utile (m²)	Quote-part des parties communes	Nature
1		sous sol		32 / 640	cave
2		sous sol		32 / 640	cave
3		sous sol		64 / 640	garage
4		sous sol		64 / 640	garage
5		rez de chaussée		224 / 640	appartement
6		1er		224 / 640	appartement

Droits sociaux☐ Droits sociaux

Désignation de la société :

Nombre de parts cédées :

Désignation des droits :

Nombre total de parts :

Nature :

Numéro des parts :

☐ La cession conduit l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société**D. Usage et occupation**

Usage☒ Habitation

Précision : _____

Professionnel

Précision : _____

Mixte

Précision : _____

Commercial

Précision : _____

Agricole

Précision : _____

Autre

Précision : _____

Occupation☒ Par le(s) propriétaire(s)

Précision : _____

Par un(des) locataire(s)

Précision : _____

Sans occupant

Précision : _____

Autre

Précision : _____

☐ Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a été exploitée sur le terrain**E. Droits réels ou personnels**

Grevant les biens : Non _____

Préciser la nature : _____

Indiquer si rente viagère antérieure : Non _____

F. Modalités de la cession

Modalité de cession : Vente amiable _____

Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en chiffres) : 250 000,00 € _____

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : _____

Dont éventuellement inclus :

Mobilier (euros) : 12 000,00 € _____

Autres (euros) : _____

Si vente indissociable d'autres biens :

Adresse précise du bien : _____

Description : _____

Modalités de paiement

Modalités de paiement :

Commission :

Précision :

Montant commission acquéreur (euros) :

TTC/HT :

Comptant à la signature de l'acte authentique _____

Commission vendeur _____

Montant commission vendeur (euros) :

15 600,00 €

TTC/HT :

TTC

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

Évaluation de la contrepartie :

Paiement :

Montant annuel (euros) :

Montant comptant (euros) :

Bénéficiaire(s) de la rente :

Précision :

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit :

Précision :

Désignation des biens reçus en échange :

Montant de la soulte le cas échéant (euros) :

Bénéficiaire de la soulte :

Propriétaires contre-échangistes :

Bénéficiaire :

Estimation du bien apporté (euros) :

Estimation du terrain (euros) :

Estimation des locaux à remettre (dation) (euros) :

Estimation de l'immeuble objet de la location-accession (euros) :

Objet de la location-accession :

Adjudication

☐

Volontaire

☐

Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

☐

Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication :

Lieu de l'adjudication :

Montant de la mise à prix :

Estimation du bien (euros) :

G. Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A

- ☒ A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués
☐ Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur :

- ☐ Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A

Liste du (ou des) acquéreur(s)

Personne 1

Identité : Monsieur CELIK Yilmaz

Profession : technicien informatique

Adresse : 28 rue du Goupil 21160 PERRIGNY LES
DIJON

Complément d'adresse : (Code INSEE 21481)

Adresse email :

Indicatif si pays
étranger :

Téléphone :

Pays :

France

Division
territoriale :

Personne 2

Identité : Madame CESUR Suna

Profession : employée

Adresse : 28 rue du Goupil 21160 PERRIGNY LES
DIJON

Complément d'adresse : (Code INSEE 21481)

Adresse email :

Indicatif si pays
étranger :

Téléphone :

Pays :

France

Division
territoriale :

H. Le signataire n'est pas le propriétaire

Liste du (ou des) signataire(s)

Identité : [Dénomination] SCP SCHANG-TARDY - [Raison sociale] scp.schang-
tardy@notaires.fr

Qualité :

Numéro professionnel
(SIRET) : 77817919200019

Type de société :

Représentant : Maître OFFICE NOTARIAL DE CHENOVE
CHENOVE

Adresse : 3 boulevard des valendons 21300 CHENOVE

Complément d'adresse : (Code INSEE 21166) BP 49

Adresse email : scp.schang-tardy@notaires.fr

Indicatif si pays
étranger :

Téléphone : 0380525112

Pays :

France

Division
territoriale :

- ☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

I. Observations

Observations :

Pièces jointes à la demande

Code	Description	Fichiers
IA95	Extrait du plan cadastral	planCadastralNormalise DH 77.pdf

Engagement du déclarant

- ☒ Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents
- ☒ J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation.

Département :
COTE D'OR

Commune :
DIJON

Section : DH
Feuille : 000 DH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549
21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 28 88 48 -fax
edif.dijon@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



N° de dossier : IA 021 231 26 00650

Déposé le : 23/07/2026

À DIJON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ce document est généré à la suite d'une saisie dématérialisée. Il est signé numériquement.

021-451638902-20260909-ARR_2026_010-AI

Basé sur le cerfa n° 10072

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026

Publication : 09/09/2026

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

ANNEXE 3

Déclaration d'intention d'aliéner un bien

Droit de préemption

Immeuble : Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U)

A. Propriétaire(s)

Personne 1

Identité : Monsieur BOUVIER Thierry Marcel Jules

Profession : retraité

Adresse : 39 rue du grand Chêne 94440 MAROLLES EN BRIE

Complément d'adresse : (Code INSEE 94048)

Quote-part en cas d'indivision : _____

Adresse email : _____

Indicatif si pays étranger : _____

Téléphone : _____

Pays : France

Division territoriale : _____

Personne 2

Identité : Monsieur BOUVIER Florent Yves François

Profession : cadre

Adresse : 30 rue des Buis 71150 RULLY

Complément d'adresse : (Code INSEE 71378)

Quote-part en cas d'indivision : _____

Adresse email : _____

Indicatif si pays étranger : _____

Téléphone : _____

Pays : France

Division territoriale : _____

Personne 3

Identité : Monsieur BOUVIER Guy Jules Lucien

Profession : retraité

Adresse : 3 rue Marcel Sembat 21000 DIJON

Complément d'adresse : (Code INSEE 21231)

Quote-part en cas d'indivision : _____

Adresse email : _____

Indicatif si pays étranger : _____

Téléphone : _____

Pays : France

Division territoriale : _____

B. Situation du bien

Adresse précise du bien

☐ La cession du bien entraîne une division parcellaire

Adresse : 3 rue Marcel Sembat 21000 DIJON

Complément d'adresse : (Code INSEE 21231)

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 680

Situation du terrain

☐ Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	DH	77	40		Non
0	DH	78	640		Non

C. Désignation du bien

Immeuble

Immeuble : Bâti sur terrain propre

☐ Bien situé dans un lotissement

Propriétaire en cas d'immeuble bâti sur terrain d'autrui

Nom :

Prénom :

Adresse :

Complément d'adresse :

Nature des droits cédés

☒ Pleine Propriété ☐ Nue-Propriété ☐ Usufruit

Occupation du sol en superficie (m²)

☐ Nature du sol

Terres :

Prés :

Vergers :

Vignes :

Bois :

Landes :

Carrières :

Eaux cadastrées :

Jardins :

Terrains à bâtir :

Terrains d'agrément :

Sol :

Bâtiment vendu en totalité

☒ Bâtiment vendu en totalité

Surface construite au sol (m²) : 680

Surface utile ou habitable (m²) : 114

Nombre de niveaux : 2

Nombre d'appartements : 2

Nombre d'autres locaux :

Observations :

Vente de volumes

☐ Vente de volumes

Numero

Surface (m²)

Nature

Observations :

Bâtiment en copropriété

☒ Locaux dans un bâtiment en copropriété

N° d'inscription au registre des copropriétés :

Le bâtiment est achevé depuis :

+ 4 ans

Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis :

+ 10 ans

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Numéro du lot	Bâtiment	Étage	Surface utile (m²)	Quote-part des parties communes	Nature
1		sous sol		32 / 640	cave
2		sous sol		32 / 640	cave
3		sous sol		64 / 640	garage
4		sous sol		64 / 640	garage
5		rez de chaussée		224 / 640	appartement
6		1er		224 / 640	appartement

Droits sociaux

☐ Droits sociaux

Désignation de la société :

Nombre de parts cédées :

Désignation des droits :

Nombre total de parts :

Nature :

Numéro des parts :

☐ La cession conduit l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société

D. Usage et occupation

Usage

✓ Habitation

Précision :

Professionnel

Précision :

Mixte

Précision :

Commercial

Précision :

Agricole

Précision :

Autre

Précision :



Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a été exploitée sur le terrain

Occupation

✓ Par le(s) propriétaire(s)

Précision :

Par un(des) locataire(s)

Précision :

Sans occupant

Précision :

Autre

Précision :

E. Droits réels ou personnels

Grevant les biens : Non

Préciser la nature :

Indiquer si rente viagère antérieure : Non

F. Modalités de la cession

Modalité de cession : Vente amiable

Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en chiffres) : 250 000,00 €

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) :

Dont éventuellement inclus :

Mobilier (euros) : 12 000,00 €

Autres (euros) :

Si vente indissociable d'autres biens :

Adresse précise du bien :

Description :

Modalités de paiement

Modalités de paiement :

Commission :

Précision :

Montant commission acquéreur (euros) :

TTC/HT :

Comptant à la signature de l'acte authentique

Commission vendeur

Montant commission vendeur (euros) :

15 600,00 €

TTC/HT :

TTC

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :

Evaluation de la contrepartie :

Païement :

Montant annuel (euros) :

Montant comptant (euros) :

Bénéficiaire(s) de la rente :

Précision :

Evaluation de l'usage ou de l'usufruit :

Précision :

Désignation des biens reçus en échange :

Montant de la soulte le cas échéant (euros) :

Bénéficiaire de la soulte :

Propriétaires contre-échangistes :

Bénéficiaire :

Estimation du bien apporté (euros) :

Estimation du terrain (euros) :

Estimation des locaux à remettre (dation) (euros) :

Estimation de l'immeuble objet de la location-accession (euros) :

Objet de la location-accession :

Adjudication

☐ Volontaire

☐ Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

☐ Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication :

Lieu de l'adjudication :

Montant de la mise à prix :

Estimation du bien (euros) :

G. Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A

- ☒ A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués
- ☐ Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur :

- ☐ Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A

Liste du (ou des) acquéreur(s)

Personne 1

Identité : Monsieur CELIK Yilmaz

Profession : technicien Informatique

Adresse : 28 rue du Goupil 21160 PERRIGNY LES DIJON

Complément d'adresse : (Code INSEE 21481)

Adresse email :

Indicatif si pays étranger :

Téléphone :

Pays : France

Division territoriale :

Personne 2

Identité : Madame CESUR Suna

Profession : employée

Adresse : 28 rue du Goupil 21160 PERRIGNY LES DIJON

Complément d'adresse : (Code INSEE 21481)

Adresse email :

Indicatif si pays étranger :

Téléphone :

Pays : France

Division territoriale :

H. Le signataire n'est pas le propriétaire

Liste du (ou des) signataire(s)

Identité : [Dénomination] SCP SCHANG-TARDY - [Raison sociale] scp.schang-tardy@notaires.fr

Qualité :

Numéro professionnel (SIRET) : 77817919200019

Type de société :

Représentant : Maître OFFICE NOTARIAL DE CHENOVE CHENOVE

Adresse : 3 boulevard des valendons 21300 CHENOVE

Complément d'adresse : (Code INSEE 21166) BP 49

Adresse email : scp.schang-tardy@notaires.fr

Indicatif si pays étranger :

Téléphone : 0386525112

Pays : France

Division territoriale :

- ☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

I. Observations

Observations :

Pièces jointes à la demande

Code	Description	Fichiers
IA95	Extrait du plan cadastral	planCadastralNormalise DH 77.pdf

Engagement du déclarant

- ☒ Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents
- ☒ J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation.

Département :
COTE D'OR

Commune :
DIJON

Section : DH
Feuille : 000 DH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549
21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 26 66 48 -fax
sdif.dijon@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

